

## PIECES A FOURNIR POUR DEMANDE DE PASSEPORT

**Les dossiers de passeports sont traités uniquement sur rendez-vous**

Afin d'accélérer le dépôt de votre demande en mairie, nous vous invitons à effectuer une pré-demande en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Le dépôt et le retrait du passeport s'effectuent obligatoirement par le demandeur au même endroit.

**MAIRIE CENTRALE – Maison des usagers**  
Place Camille Vallin  
69700 Givors  
Tél : 04 72 49 18 18

**ANTENNE DES VERNES**  
Place Général de Gaulle  
69700 Givors  
Tél : 04 72 49 18 18

**! Le jour du rendez-vous, présenter les documents originaux !**  
**! connaître impérativement dates et lieux de naissance des parents !**

ENFANTS	ADULTES
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois</li> <li><input type="checkbox"/> carte d'identité ou passeport</li> <li><input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile : EDF/GDF, SDEI, quittance de loyer de régie / bailleur (pas de propriétaire privé), avis d'impôt sur revenu (y compris échéancier en cours), box internet, téléphone fixe <b>de moins d'un an</b></li> <li><input type="checkbox"/> La pièce d'identité du père ou de la mère</li> <li><input type="checkbox"/> Pour le nom d'usage, fournir l'autorisation et la pièce d'identité du parent absent</li> <li><input type="checkbox"/> Si parents divorcés : apporter le jugement de divorce</li> <li><input type="checkbox"/> Si garde alternée : apporter 1 justificatif de domicile de chacun des parents,</li> <li><input type="checkbox"/> 1 photo d'identité <b><u>de moins de 6 mois non découpée, en excellent état et n'ayant jamais servi</u></b></li> <li><input type="checkbox"/> Présence obligatoire de l'enfant lors de la constitution du dossier quel que soit son âge,</li> <li><input type="checkbox"/> Présence obligatoire de l'enfant âgé de plus de 12 ans lors de la remise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Copie intégrale / extrait de l'acte de naissance de moins de 3 mois</li> <li><input type="checkbox"/> carte d'identité ou passeport même périmé</li> <li><input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile : EDF/GDF, SDEI, quittance de loyer de régie / bailleur (pas de propriétaire privé), avis d'impôt sur revenu (y compris échéancier en cours), box internet, téléphone fixe <b>de moins d'un an</b></li> <li><input type="checkbox"/> Si un enfant-majeur vit au domicile de ses parents : joindre une attestation d'hébergement d'un des parents, mentionnant la date du début de l'hébergement plus la carte d'identité du parent qui a fait l'attestation, <b>attention plus de 3 mois</b></li> <li><input type="checkbox"/> 1 photo de <b><u>moins de 6 mois non découpée, en excellent état et n'ayant jamais servi</u></b></li> </ul>

### TIMBRES FISCAUX

à acheter au bureau de tabac, au Trésor Public ou sur internet via <https://timbres.impots.gouv.fr/>

ENFANTS	ADULTES
De 0 à 15 ans : <b>17 euros</b>	- <b>86 euros</b> -
De plus de 15 ans : <b>42 euros</b>	

PERTE OU VOL :

- ⇒ Déclaration de **perte** à établir au moment de votre demande de renouvellement en mairie,
- ⇒ Déclaration de **vol** à établir au commissariat ou à la gendarmerie.

LORSQUE LES ENFANTS SE TROUVENT SUR LE PASSEPORT VOIR AVEC LE SERVICE ETAT CIVIL



**ATTENTION** : après en avoir été informé, vous devez venir retirer votre nouveau passeport dans un **délai maximum de 3 mois**. Passé ce délai, il sera retourné en préfecture pour destruction.